

CIBTP NORD-OUEST
58, allée du Québec
CS 30905
76237 Bois-Guillaume Cedex

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse postale :

Téléphone portable :

Mél :

N° de sécurité sociale :

Objet : Demande de paiement indemnité compensatrice de congés payés 2020 acquis entre le 01/04/19 et le 31/03/20.

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement _____

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder au versement de l'indemnité de congé correspondante.

Je reconnais qu'il s'agit d'une indemnisation correspondant à des congés dont la période de prise n'est pas expirée (campagne 2020) et / ou dont la période n'est pas ouverte (campagne 2021). Par conséquent, je prends acte que ce paiement entrainera l'absence de tout autre versement d'indemnité correspondant aux droits liquidés.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Vos données à caractère personnel transmises par votre employeur font l'objet d'un traitement par la caisse, dans le but d'assurer la gestion de vos congés payés et du chômage intérimaires. Ces données sont conservées pendant la durée de votre rattachement à la caisse, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. La caisse est tenue de communiquer au Répertoire national commun de la protection sociale des informations vous concernant, afin de faciliter vos démarches et de mieux gérer vos droits. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez-vous sur le site internet de la caisse www.cibtp-no.fr « Mentions légales / protection des données à caractère personnel ».

Signature :

Pièces à joindre :

Quelle que soit votre situation	: Le certificat de congés 2021 envoyé par courrier à votre ancien employeur signé.
Créateur d'Entreprise	: l'extrait Kbis.
Retraité	: certificat de congés précisant départ « retraite », sinon attestation de la caisse de retraite.
Etudiant	: certificat de scolarité
CDI hors BTP	: copie du contrat de travail hors BTP
Demandeur d'emploi	: courrier d'ouverture de l'aide au retour à l'emploi indiquant les jours de carence retenus par Pôle Emploi au titre des congés payés.
Invalidité catégorie 2	: Attestation d'invalidité de la CPAM.